

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Séance du 24 Septembre 2019 à 18h45 à BALLONS**

Le Conseil communautaire, convoqué le 18 septembre 2019 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des Fêtes de BALLONS.

Le Président ayant constaté la présence de 50 des 97 délégués en exercice, dont 69 voix délibératives, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Monsieur Jean MOULLET est nommé secrétaire de séance.

SCOT – ADS – PLUI – Plan Climat Air Energie Territorial

Rapporteure : Christelle RUYSSCHAERT

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

125-2019 Affirmation des axes stratégiques et des objectifs locaux à intégrer dans le PCAET des Baronnies en Drôme Provençale

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
VU le code de l'environnement et notamment l'article L229-26, portant obligation de PCAET pour les collectivités de plus de 20 000 habitants,
VU la délibération 142-2018 du 28 septembre 2018 de prescription d'élaboration du PCAET,

La Vice-Présidente rappelle que, conformément à ses obligations, la CCBDP s'est engagée dans la démarche d'élaboration d'un Plan Climat Air Energie pour le territoire qu'elle couvre.

Une mission d'appui à l'élaboration du PCAET sera confiée à un prestataire suite à une consultation qui aura lieu à l'automne 2019.

Elle rappelle qu'une étude portant sur les consommations d'énergie et l'identification des potentiels de valorisation des Energies Renouvelables vient d'être réalisée sur le territoire, en partenariat avec le Parc naturel Régional des Baronnies Provençales et la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch. L'augmentation des productions d'énergies renouvelables représenterait un levier de développement économique pour le territoire, basé sur ses atouts (solaire, bois énergie, ...).

Elle ajoute que, pour être opérationnel, un PCAET doit être adapté aux spécificités d'un territoire et aux enjeux auxquels il doit faire face, à savoir pour le territoire de la CCBDP :

- l'augmentation du coût de l'énergie qui vient accroître la précarité énergétique, tant au niveau de l'habitat, que des déplacements et des activités économiques,
- la mobilité rendue difficile par la géographie locale et le manque de transports en commun,
- la ressource en eau, tant au niveau qualitatif que quantitatif,
- l'adaptation aux effets du changement climatique qui impactent les activités agricoles et touristiques, les infrastructures, la gestion des risques naturels et la santé des populations

Face à ses enjeux, les élus de la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale tiennent à réaffirmer les objectifs prioritaires locaux visés par l'élaboration du PCAET du territoire, à savoir :

- Faire de la transition énergétique une opportunité pour l'optimisation budgétaire, l'attractivité économique et la qualité de vie pour tous les acteurs du territoire ;
- Intégrer les enjeux de la mobilité et des déplacements ;
- Favoriser le développement des énergies renouvelables en adéquation avec les potentiels identifiés pour chaque filière sur le territoire et en tenant compte des spécificités du territoire et de la capacité des réseaux ;

- Agir non seulement sur la réduction des consommations énergétiques et des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et mais également sur l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique afin d'en diminuer la vulnérabilité.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE les objectifs locaux prioritaires identifiés en vue d'une stratégie locale de transition énergétique et écologique

DEMANDE au Président de les prendre en compte dans l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial.

Décision adoptée à l'unanimité

Le Président

Thierry DAYRE